

Environnement | iQspot : « une solution clé en main pour lutter contre les dérives de consommation »



Détecter automatiquement les consommations inhabituelles dans les bâtiments à usage tertiaire, mesurer l'impact des travaux de réparation ou d'amélioration et étudier le comportement des bâtiments en fonction de la météo, pour agir efficacement en faveur de la transition énergétique immobilière. Telles sont les missions d'iQspot, une solution adaptée pour lutter contre la déperdition énergétique. Rencontre avec l'un des fondateurs Julien Bruneau...

@qui ! : Quelle est la genèse d'iQspot ?

Julien Bruneau : Ce projet, cette entreprise, est le fruit de rencontres. En effet, alors que je préparai ma thèse à l'Inria Bordeaux, j'ai partagé, échangé sur la possibilité de réduire les consommations énergétiques en s'appuyant sur les nouvelles technologies. J'ai rencontré des entrepreneurs, des porteurs de projets, nous avons échangé autour de nos connaissances, nos expériences. De fil en aiguille le projet s'est construit. Quentin Enard, un autre doctorant, partageait les mêmes idées que moi. A l'heure de décider de ce que nous allons faire après notre thèse, nous nous sommes lancés dans l'entrepreneuriat afin que nos recherches prennent sens. C'est ainsi qu'iQspot est née en 2015, une solution pour faciliter et valoriser les diminutions de consommations dans les bâtiments à usage tertiaire.

@ ! : En quoi consiste concrètement cette solution ?

J. B. : Concrètement, nous avons sélectionné des capteurs sans fil sélectionnés en France que nous positionnons sur les compteurs énergétiques des bâtiments (eau, gaz, électricité, réseaux chaud/froid...). Ces capteurs permettent de comprendre en temps réel les données énergétiques des bâtiments et alerter ainsi sur les dérives de consommation. Toutes ces données sont collectées au sein d'une plateforme où elles sont analysées par des algorithmes. Nous les avons voulues ergonomiques et simples afin qu'elles soient accessibles à tous gestionnaires ou financiers de bâtiments. En clair, iQspot détecte automatiquement les consommations inhabituelles, mesure l'impact des travaux de réparation ou d'amélioration et étudie le comportement des bâtiments en fonction de la météo, pour agir efficacement en faveur de la transition énergétique immobilière.



Dès la première année d'exercice, 15% de consommation énergétique en moins

@ ! : Quelle est votre ambition avec cet outil ?

J. B. : Nous souhaitons véritablement que davantage de bâtiments tertiaires soient connectés afin d'être plus performants énergétiquement. En effet, même les bâtiments les plus récents ne sont pas si modernes que cela en termes d'économie d'énergie. Avec cette solution, nous espérons vivement qu'ils soient moins énergivores. Du reste, ceux qui ont opté pour notre solution enregistrent dès la première année 15% de dépenses énergétiques en moins. Aussi, nous avons voulu que les comptes-rendus de données soient simples à analyser afin que les gestionnaires et financiers puissent en toute autonomie les analyser. Le but premier d'iQspot n'est pas d'être indispensable mais bien d'apporter une solution pour épouser ce virage énergétique.

@ ! : Quelle est votre cible ?

J. B. : Nous nous adressons principalement aux investisseurs en immobilier tertiaire que ce soient des foncières ou des gestionnaires immobiliers. Nous avons créé notre entreprise en 2015. Durant les deux-trois premières années, nous nous sommes concentrés sur la R&D. A ce jour, nous dénombrons une vingtaine de clients tels que CNP Assurance et La Française. Ces deux dernières années nous avons multiplié par huit le nombre de mètres carrés de bâtiments connectés. Nous sommes passés de 100 000 à 800 000m². Notre activité commence à être connue et reconnue aux quatre coins de l'hexagone. La moitié de notre clientèle se situe en Ile-de-France où nous allons très prochainement implanter un bureau de collaborateurs, car à l'heure actuelle nous sommes situés principalement à Bordeaux avec une équipe de quinze salariés. La tendance va aller en s'accélération inévitablement grâce au « décret tertiaire ».

@ ! : Qu'énonce précisément ce « décret tertiaire » ?

J. B. : Le décret tertiaire énonce les modalités d'application de l'article 175 de la loi Elan. Il impose aux locataires et propriétaires de bâtiments ou parties de bâtiments tertiaires dont la surface est égale ou supérieure à 1 000m², un suivi et une diminution de leurs consommations énergétiques. Ces consommations énergétiques des bâtiments concernés doivent être envoyées sur une plateforme informatique gérée par l'ADEME dès 2021. En cas de non-respect de l'obligation, les obligés risquent une amende pouvant aller jusqu'à 7 500€. Au-delà de l'ADEME, les entreprises cotées en bourse doivent également, et ce depuis dix ans, transmettre leur « reporting énergétique ». En fait, ces structures doivent rendre des comptes à pas mal d'organismes d'un point de vue énergétique. Tous les ans, les réglementations RSE contraignent les propriétaires et les locataires à fournir des reportings exigeants. Le fait de leur apporter cette solution qui permet de collecter leurs données et de les analyser leur facilite grandement la tâche.



Sybille Rousseau

Crédit Photo : iQspot

Publié sur aqui.fr le 16/06/2020

[Url de cet article](#)

